



Problème avec mon propriétaire, instrum justicia me harcèle

Par **hellay**, le **08/08/2008** à **14:34**

bonjour,

je loue un nouvel appartement depuis le 15 juin et depuis pleins d'ennuis!!!

ça à commencer par edf ,le propriétaire à contacter edf pour me couper la ligne car les changements de nom n'avait pas été effectuer au plus vite(pourtant demander à edf au 10 juin).en effet le propriétaire avait reçu une facture du moi de juin et était mécontent il à donc joint l'agence qui m'a contacter pour me dire de joindre edf au plus vite.

Ca à continuer par le loyer du mois de juillet qui par erreur l'agence à oublier de prélever mon compte....

J'habite dans un logement neuf et les reserves ne sont paas levées ,je suis rentrée chez moi un jour et j'ai trouver un ouvrier dans mon salon!!le propriétaire ne m'avais pas prévenu!! aujourd'hui j'apprends que le propriétaire à une clé de chez moi ainsi que l'entreprise chargée des travaux!!

je vais voir auprès de l'entreprise pour récupérer la clé car je ne veux pas que des ouvriers viennent quand je ne suis pas là.Du coup la personne appelle le propriétaire qui refuse que je récupère la clé!!!!

et le bouquet final hier je recois un message d'un numero inconnu et je decouvre aujourd'hui que c'est de la part d'instrum justicia.je recois environ trois messages depuis ,je me decides de regarder sur internet de quoi il s'agit(je n'ai jamais rien payé en retard) et je decouvre que c'est un cabinet de recouvrement.

je suis donc aller sur leur site et taper le numero de dossier qu'il m'ont attribuer.Et je decouvre que c'est au nom de mon propriétaire et qu'il y a mon numéro de portable !!

s'il vous plaît je n'y comprends rien est-ce le propriétaire qui à donner mon numéro?Comment puis-je faire pour arreter d'être harceler?Y'a t-il un moyen (plainte...) pour que mon propriétaire reste à son rang de propriétaire,je loue l'appartement il ne peux pas venir quand ça lui plait,c'est chez moi je paye pour ça!

Par **superve**, le **08/08/2008** à **16:01**

bonjour,

A quel titre la société de recouvrement agit-elle ?

Quelle est la créance pour laquelle ils agissent ?

le propriétaire vous a-t-il informé des travaux programmés ?
avez vous signé quelque chose ? (soit dans le bail, soit à part)

merci d'avance

Par **hellay**, le **08/08/2008** à **16:15**

la société me demande de régulariser une facture d'edf que je n'ai jamais eu en ma possession(j'ai transmis tous les courriers edf ..etc au nom du propriétaire à l'agence qui lui a elle même remis).

Le propriétaire ne nous a jamais informé des travaux,je n'ai rien signé j'ai juste été mise devant le fait accompli.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2008** à **19:04**

En ce qui concerne l'emménagement dans un nouvel appartement, en particulier quand on est locataire, la première chose à faire, et c'est légal, est de changer les serrures car rien ne dit que le propriétaire ou l'ancien locataire n'ont pas conservé un double de clef. Or, pour l'assurance VOL, si vous êtes cambriolée par l'ancien locataire, l'assurance ne vous garantira pas car il n'y a pas "usage de fausses clefs" mais "usage de vraies clefs".

Donc, changez la serrure dare-dare. Ni les ouvriers, ni le propriétaire, ne pourront ainsi pénétrer chez-vous. En attendant, vous avez tout loisirs de déposer plainte contre x pour violation de domicile : personne, pas même votre propriétaire, ne doit pénétrer chez vous sans votre autorisation, à fortiori en votre absence.

Quand à l'EDF et autres abonnements, téléphonez leurs afin qu'ils viennent vous ouvrir le compteur, le relever et vous faire un abonnement à votre nom.

En attendant, contactez une association, genre CNIL, de votre département qui vous aidera dans vos démarches et rappellera, si nécessaire via leurs avocats, le propriétaire à ses droits et devoirs.